



Rapport d'activités 2024

URPS SAGES-FEMMES OCCITANIE

EDITO DE LA PRESIDENTE

L'année 2024 a encore été une année dense et riche pour la profession : force est de constater que notre visibilité au sein des instances de démocratie sanitaire s'améliore même si nous aurions souhaité aller encore plus loin.

Nos contributions aux diverses réunions départementales et régionales ainsi que **l'élaboration du PRS 3** ont été des temps forts de notre activité.

Par ailleurs, l'année écoulée nous a permis d'entretenir nos liens privilégiés avec **le RPO** afin de mieux intégrer les soins de premier recours en périnatalité.

Nous nous sommes également investies très précocement au sein du réseau « **Endoccitanie** » dans lequel Pauline Miner, sage-femme échographiste nous représente.

Nous avons été sollicitées au cœur de l'été pour notre **nouveau zonage** : nous avons décidé de ne pas modifier la proposition de la DGS car nous n'avons pas les moyens humains et organisationnels pour le faire de façon efficiente.

Toutefois, nous allons ouvrir une réflexion avec la direction du premier recours pour mieux travailler le sujet : les zonages seront revus beaucoup plus souvent à l'avenir.

Nous avons encore besoin de développer trois de nos objectifs de l'exercice précédent :

- **Développer nos compétences en démocratie sanitaire**
- **Améliorer notre communication auprès de la profession**
- **Développer notre ancrage territorial**

Un autre sujet d'importance va être celui des SAS : nous souhaitons ouvrir la réflexion sur la possible participation des sages-femmes libérales dans la prise en charge des consultations non programmées.

Mme BERNADBEROY PRIDO Françoise
Présidente URPS Sages-femmes Occitanie

Le present rapport d'activités englobe la période d'activités de l'URPS Sages-femmes de septembre 2023 à septembre 2024

SOMMAIRE

1. PRESENTATAION DE L'URPS SAGES-FEMMES OCCITANIE
2. LA PARTICIPATION DE L'URPS SAGES-FEMMES OCCITANIE DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE DE SANTE
3. LES PROJETS ET PARTENARIATS DE L'URPS SAGES-FEMMES OCCITANIE
4. LES PERSPECTIVES DE L'URPS SAGES-FEMMES OCCITANIE EN 2024

L'URPS SAGES-FEMMES OCCITANIE

1

LES MISSIONS DE L'URPS

2

LE FONCTIONNEMENT DE
L'URPS

3

L'URPS EN CHIFFRES

L'URPS SAGES-FEMMES OCCITANIE

1- Les missions de l'URPS

Interlocutrices privilégiées de l'ARS, les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) sont des associations statut loi 1901 qui ont été instaurées par la loi Hôpital, Patients, Santé Territoires (HPST) du 21 juillet 2009 pour représenter ses professionnels de santé libéraux et contribuer à l'organisation de l'offre de santé régionale.

Ses principales missions sont définies par décret n°2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux Unions Régionales des Professionnels de Santé



Préparation et mise en œuvre du **projet régional de santé**



Analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du schéma régional de santé



Organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice



Actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique



Mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les dispositifs d'appui à la coordination, les dispositifs spécifiques régionaux, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé



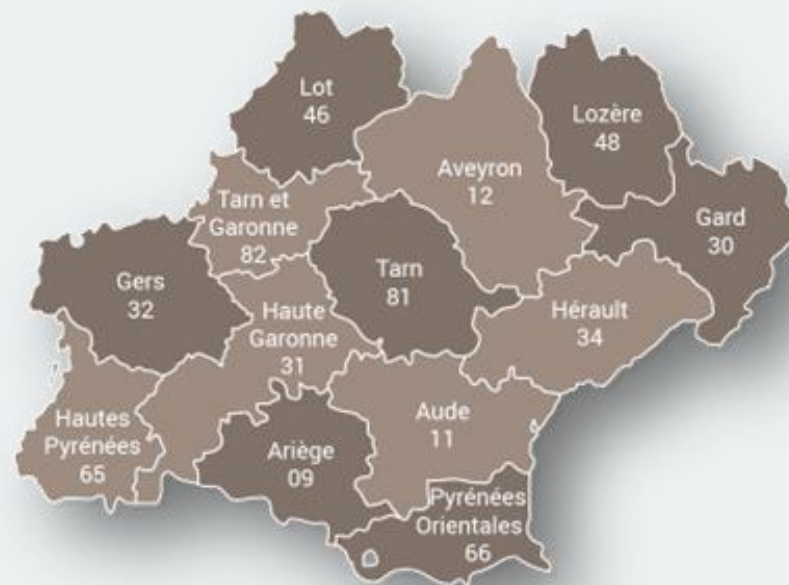
Déploiement et utilisation des systèmes de communication et d'information partagés et mise en œuvre du développement professionnel continu

L'URPS SAGES-FEMMES OCCITANIE

2- LE FONCTIONNEMENT DE L'URPS

L'URPS Sages-femmes Occitanie représente 809 sages-femmes répartis dans les 13 départements de la région : Ariège (09), Aude (11), Aveyron (12), Gard (30), Haute-Garonne (31), Gers (32), Hérault (34), Lot (46), Lozère (48), Hautes-Pyrénées (65), Pyrénées-Orientales (66), Tarn (81) et Tarn-et-Garonne (82).

Elle est composée de **7 membres nommés** pour une durée de 5 ans (mandat en cours 2021-2026).

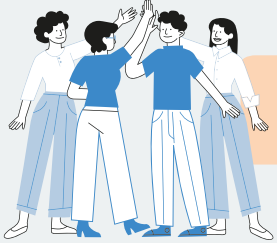


SON FINANCEMENT

Elle est financée par une contribution des sages-femmes libérales conventionnées d'Occitanie (CURPS*) ce qui garantit son indépendance et son autonomie pour le fonctionnement et les actions relevant de sa compétence. Cette cotisation est prélevée annuellement et automatiquement par l'URSSAF. En 2023, 957 sages-femme ont contribué au financement de l'URPS.

L'URPS SAGES-FEMMES OCCITANIE

2- LE FONCTIONNEMENT DE L'URPS



4 REPRESENTANTES HORS REPRESENTANTS BUREAU

Nos représentantes se réunissent à minima 1 fois par an en Assemblée Générale pour contrôler l'action du Bureau et lui proposer des actions, déterminer les questions à mettre à l'étude pour la prochaine réunion de l'Assemblée, approuver les comptes du Trésorier et voter le budget prévisionnel.

- Emilie **JARDEL** (31)
- Cathy **LLINARES TRAPE** (09)
- Elise **PARANTHOEN** (31)
- Stephanie **VOLPELIERE** (30)



COMPOSITION DU BUREAU DE L'URPS BIOLOGISTES

Présidente :

- Françoise **BERNADBEROY PRIDO** (31)

Trésorière :

- Clara **AUBIER DAVID** (31)

Secrétaire :

- Céline **GENRE** (82)

Le bureau de l'URPS exerce toutes les missions qui lui sont confiées par l'Assemblée Générale, prépare les réunions de cette dernière et prend toutes décisions utiles à la gestion de l'Union.



PARTICIPATION DE L'URPS AU POSTE DE L'ASSISTANTE ADMINISTRATIVE INTER-URPS

Depuis le 13 juin 2022, l'URPS Sages-femmes participe au financement du poste d'une assistante administrative Inter-URPS à hauteur du montant de sa dotation ACOSS.

Cette dernière est chargée de :

- s'assurer du suivi des réunions départementales et régionales pour lesquelles les URPS sont conviés à participer
- S'assurer du suivi des projets des groupes de travail Inter-URPS

L'URPS SAGES-FEMMES OCCITANIE

3-L'URPS en chiffres

En 2024, l'URPS Sages-femmes a :

- obtenu les financements suivants :
 - 25488,79 dotation curps ACOSS
- organisé :
 - 1 Assemblée générale
 - 5 Réunions de bureau
- participé :
 - 16 réunions avec les institutionnels (ARS, FECOP...)
 - 10 réunions Inter-URPS

TRESORERIE 2023	56817,75€
DOTATION ACOSS	25488,79 €
URSSAF 2024	
CLOTURE DES COMPTES	64691,47€

ASSURANCE MAIF	117,05€
WIX COM	
FRAIS BANCAIRE	200,16€
FINANCEMENT AG ANNUELLE	342€
INDEMNISATION ELUES	
Angélique	230€
Clara	213€
Céline	2341,8€
Cathy	573,92€
Françoise	6684,24€
Elise	662€
Pauline	3018,64€
FINANCEMENT POSTE INTER-URPS (ASOE)	223,61€
COTISATION GIP E SANTE	
COTISATION RPO	
DIABETE OCCITANIE	50€
TOTAL	15142,72€

LA PARTICIPATION DE L'URPS SAGES-FEMMES OCCITANIE DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE DE SANTE

1

PARTICIPATION DE L'URPS
A L'ANALYSE DES BESOINS
DE SANTE ET DE L'OFFRE
DE SOINS

2

PARTICIPATION DE L'URPS
A L'ELABORATION DU
PROJET REGIONAL DE
SANTE 3

LA PARTICIPATION DE L'URPS SAGES-FEMMES OCCITANIE DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE DE SANTE

1-Participation de l'URPS à l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins



Instance de démocratie sanitaire, la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) aborde les besoins en santé de la région et les actions à mettre en place pour améliorer la santé de la population et rendre efficace le système de santé. Composée de 4 commissions (Prévention, Organisation des soins, Prises en charge et accompagnements médico-sociaux, droits des usagers du système de santé). **L'URPS Sages-femmes par la représentation de Mme Bernadberoy Prido siège à l'Assemblée Plénière CRSA + à la COSOS en tant que 1er suppléante de Monsieur Bouscarain (URPS Infirmiers).**



Les Comités départementaux des exercices coordonnés sont des organes consultatifs implantés dans les 13 départements de notre région. Ils sont chargés d'analyser et d'émettre des avis sur les projets de santé des différentes formes d'exercice coordonné du territoire : Centre de Santé (CDS), Equipe de Soins Primaires (ESP), Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP). **L'URPS Sages-femmes a participé aux réunions des comités départementaux des exercices coordonnés de l'Ariège (09), de l'Hérault (34), de la Haute-Garonne (31) et du Tarn-et-Garonne (82).**

LA PARTICIPATION DE L'URPS SAGES-FEMME DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE DE SANTE

1-Participation de l'URPS à l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins (Suite)



L'URPS est aussi conviée au Comité Régional Stratégique des Exercices coordonnés qui synthétise tous les avis rendus des projets de santé qui ont été analysés par les comités départementaux..

L'URPS est aussi conviée à participer à la réunion régionale ARS ONDPS (observatoire nationale de la démographie des professionnels de santé) qui est une instance chargée de diffuser les connaissances et la prospective de la démographie et de la formation des professionnels de santé en Occitanie.



La Fédération de l'Exercice Coordonné Pluriprofessionnel en Soins Primaire (FECOP) accompagne, forme et soutient les ESP, MSP du territoire dans leur projet. En 2023, la Fecop a sollicité les URPS d'Occitanie pour constituer un comité stratégique et politique. Cet organe consultatif permet à la Fécop de recueillir notre avis avant chaque projet.

LA PARTICIPATION DE L'URPS SAGES-FEMMES DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE DE SANTE

1-Participation de l'URPS à l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins (Suite)



En 2024, l'URPS Sages-femmes a aussi participé au comité technique du PTSM (09), au comité départemental vaccination (09) et au comité départemental santé sexuelle (31).



Elle siège aussi à l'Assemblée Générale d'E-Santé Occitanie par la représentation de Mme Bernadberoy Prido pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie régionale e-santé et à la promotion de l'usage des services numériques dans les territoires.



Diabète Occitanie est une association qui vise à améliorer la prise en charge et la qualité de vie des adultes à risques de diabète ou diabétiques de type 1 et 2. Elle contribue également à la réduction des inégalités sociales de santé (ISS). **Mme Bernadberoy Prido a participé au CA et au groupe de travail sur le diabète gestationnel.**

LA PARTICIPATION DE L'URPS SAGES-FEMMES DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE DE SANTE

1-Participation de l'URPS à l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins (Suite)



Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS) sont des instances de démocratie sanitaire qui veille aux spécificités locales de santé et contribue à l'élaboration et à la mise en oeuvre du PRS. **En 2024, l'URPS Sages-femmes a participé aux réunions du CTS (09) et du CTS (82).**



Le Réseau Périnatalité Occitanie (RPO) coordonne les professionnels de la périnatalité issus de tous les modes d'exercice autour d'actions d'organisation et de santé publique en assurant aussi une cohérence et une qualité dans les prises en charge spécifiques. **Mme Bernadberoy Prido siège au CA et à l'AG du RPO.**



Mme Bernadberoy Prido a aussi participé aux réunions du conseil d'administration du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) de la Haute-Garonne (31) qui accompagne tous les professionnels du secteur sanitaire, social et médicosocial dans la coordination des parcours complexes.

LA PARTICIPATION DE L'URPS SAGES-FEMMES OCCITANIE DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE DE SANTE

2-Participation de l'URPS à l'élaboration du Projet Régional de Santé (PRS 3)

Le PRS 3 définit les priorités de santé pour la population de la région Occitanie. Il est composé du :

- Cadre d'orientation stratégique (COS) qui détermine les objectifs stratégiques pour améliorer l'état de santé de la population, lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé
- Le Schéma régional de santé (SRS) établi pour 5 ans pour décliner les objectifs du COS en objectifs opérationnels pour améliorer l'offre de soins du territoire
- Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies

NEW Le programme relatif à la prévention des violences sexuelles et à l'accès aux soins des victimes de ces violences

NEW Les Schémas territoriaux de Santé (1 pour chaque département)



L'année 2024 a été marquée par l'implication de notre URPS dans l'élaboration du Projet Régional de Santé 3 d'Occitanie en participant notamment aux réunions des portefeuilles "**présence médicale et soins primaires**", "**couples, mères, enfants**" et "**activités de soins gynécologique, obstétrique et néonatalogie**".

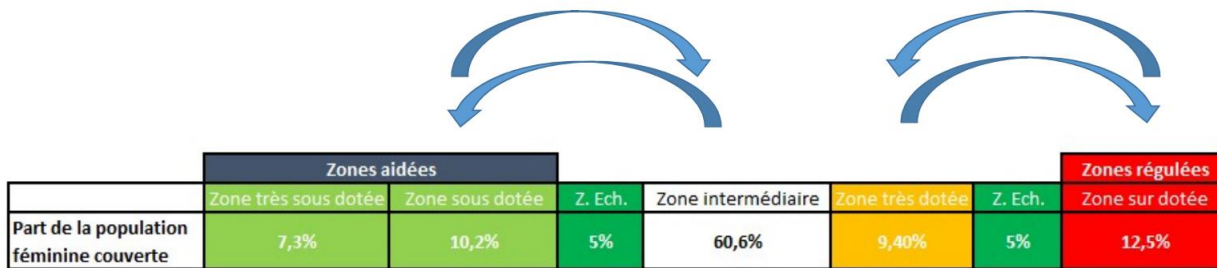
LA PARTICIPATION DE L'URPS SAGES-FEMMES OCCITANIE DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE DE SANTE

2-Participation de l'URPS à l'élaboration du zonage

Le zonage est une question complexe : l'ARS nous autorise à échanger des zones de population équivalente qu'ils ont choisies. L'URPS sages-femmes n'a pas été en mesure de se positionner en raison d'un manque de connaissance des enjeux territoriaux.

Deux types de modulations régionales possibles à population constante

- Basculement des zones intermédiaires vers les zones sous-dotées
- Basculement des zones très dotées vers les zones sur-dotées



LES PROJETS ET PARTENARIATS DE L'URPS SAGES-FEMMES OCCITANIE

1

INTER-URPS / GUICHET
CPTS

2

AUTRES PARTENARIATS

3

NOS ACTIONS DE
COMMUNICATION AUPRES DE
NOTRE PROFESSION

LES PROJETS ET PARTENARIATS DE L'URPS SAGES-FEMMES OCCITANIE

1-Inter-URPS / Guichet CPTS

L'Inter-URPS est un collectif informel qui émane de la volonté des **10 URPS d'Occitanie** (Biologistes, Chirurgiens-dentistes, Infirmiers, Médecins, Masseurs-kinésithérapeutes, Orthophonistes, Orthoptistes, Sages-femmes, Pédicures-Podologues et Pharmaciens).



Depuis le 13 juin 2022, notre URPS participe au côté des 9 autres URPS d'Occitanie au financement du poste **d'une assistante administrative Inter-URPS.**



Son rôle est de :

1/ Coordonner le suivi des réunions départementales et régionales (tenue agenda partagé Inter-URPS, rappels des réunions à venir, s'assurer de la participation des représentants URPS aux réunions, archivage des comptes-rendus, répondre aux interrogations diverses)

2/ Favoriser le lien interprofessionnel

- 6 réunions avec les 10 Présidents des URPS organisées
- 4 réunions avec les administratifs des URPS organisées

LES PROJETS ET PARTENARIATS DE L'URPS SAGES-FEMMES OCCITANIE

1-Inter-URPS / Guichet CPTS

3/ Organiser les réunions des groupes de travail Inter-URPS (envois des convocations, animation de la réunion au côté du référent pilote du groupe, conseils sur l'élaboration et mise en forme du projet, rédaction et archivage des comptes-rendus) :

- Attractivité et démographie des professionnels de santé** -
- Santé Orale**
- Périnatalité**
- Santé et environnement**
- Violences intra-familiales**
- Souffrance des soignants**

LES PROJETS ET PARTENARIATS DE L'URPS SAGES-FEMMES OCCITANIE

1-Inter-URPS / Guichet CPTS



FICHE MÉTIER URPS SAGES-FEMMES D'OCCITANIE

DONNEES DEMOGRAPHIQUES DES SAGES-FEMMES EN OCCITANIE

Sur un total de 809 sages-femmes en Occitanie, 81% exercent en libéral avec une moyenne d'âge de 41 ans. Le nombre de sages-femmes libérales pour 100 000 habitants est de 53.3.

https://data.ameli.fr/pages/data-professionnels-sante-liberaux-profession/?refine_profession_sante=Sages-femmes&init_year=2022

PRÉSENTATION GLOBALE DU MÉTIER

Profession médicale à compétences définies, la/le sage-femme exerce son art auprès des femmes et des nouveau-nés, de leur famille et leur entourage. Elle/il réalise des consultations et des actes centrés sur la périnatalité, sur la santé génésique et sur la prévention tout au long de la vie.

PARCOURS/FORMATION

Pour exercer cette profession, il faut passer la première année de PACES/LAS puis 5 années d'études en institution de formation en sciences maïeutiques. La formation qui se veut à la fois théorique et pratique grâce à de nombreux stages permet d'obtenir un diplôme d'état de sage-femme.

[les études de maïeutique \(sage-femme\) - Onisep](#)

LA PROFESSION DANS LA PRATIQUE

Notre URPS a contribué aux **travaux des groupes Inter-URPS suivants** :

- **Attractivité et démographie des professionnels de santé** : réalisation de notre fiche métier

Référente pilote du GT : Mme Janis **Francazal** (URPS Infirmiers)

Nos référents URPS dans cette commission : **Mme Aubier David**

LES PROJETS ET PARTENARIATS DE L'URPS SAGES-FEMMES OCCITANIE

1-Inter-URPS / Guichet CPTS

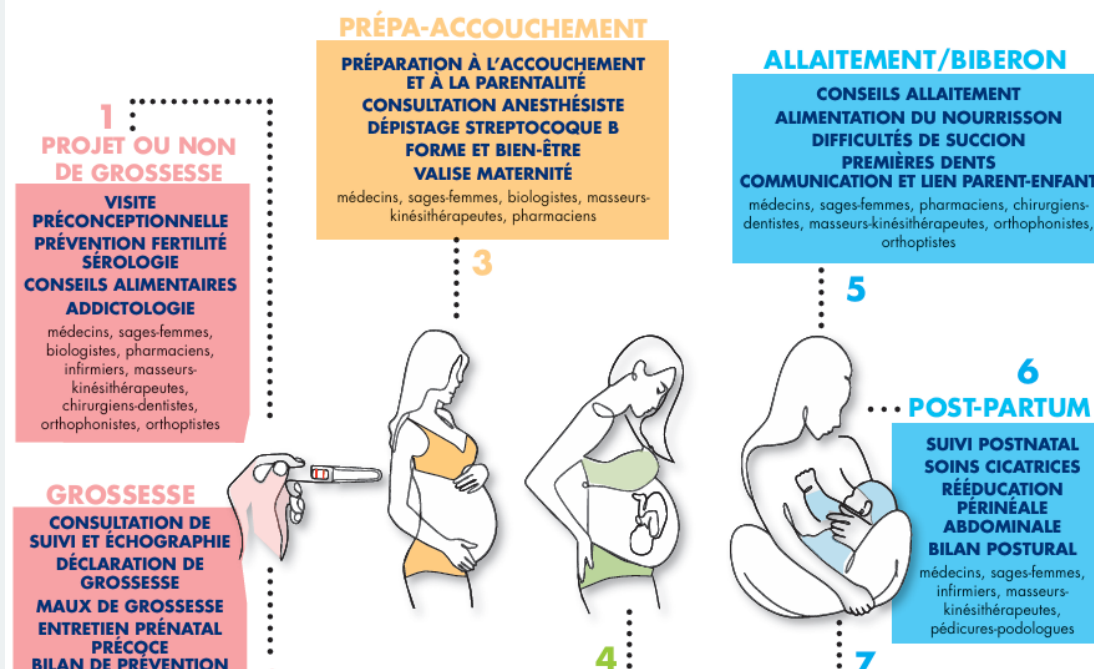
- o **Périnatalité** : réalisation d'une affiche et d'une version interactive sur le parcours pluriprofessionnel de la périnatalité (en cours de finalisation en 2024).

Référente pilote du GT : Mme Aurélie **Delmont** (URPS Masseurs-Kinésithérapeutes)

Notre référente URPS dans cette commission : **Mme Genre**

Mon parcours **périnatalité**

Vos URPS d'Occitanie s'unissent pour vous présenter cette affiche Inter-URPS sur le parcours pluriprofessionnel de la périnatalité. Son objectif est de vous indiquer tous les professionnels de santé libéraux qui peuvent vous accompagner et optimiser votre prise en charge à chaque étape du parcours de la périnatalité.



LES PROJETS ET PARTENARIATS DE L'URPS SAGES-FEMMES OCCITANIE

1-Inter-URPS / Guichet CPTS

- **Souffrance des soignants** : réalisation d'un questionnaire sur la souffrance des soignants à la destination des professionnels de santé libéraux dans l'objectif d'établir une synthèse Inter-URPS en Mars 2024 : 2 227 professionnels de santé libéraux ont répondu au questionnaire dont **118 sages-femmes**.

Référent pilote de ce GT : Mr Sébastien **Tessuto** (URPS Masseurs-kinésithérapeutes).

L'URPS Sages-femmes n'a pas de référent dans cette commission.

à partir de ce travail, idée d'organiser une journée d'ateliers/sensibilisation

sur l'optimisation de la prise en charge de nos patientes

Questionnaire Inter-URPS sur la souffrance des soignants

B I U ↻ ✕

Dans le cadre du groupe de travail Inter-URPS sur la souffrance des soignants, les participants vous invitent à répondre à ce questionnaire anonyme qui permettra d'établir une synthèse sur le bien-être/la santé mentale des professionnels de santé en Occitanie. En vous remerciant par avance pour votre contribution. Temps estimé du questionnaire : 5 min max.

Quelle est votre profession ? *

- Biologistes
- Chirurgiens-dentistes
- Infirmiers
- Masseurs-kinésithérapeutes

LES PROJETS ET PARTENARIATS DE L'URPS SAGES-FEMMES OCCITANIE

1-Inter-URPS / Guichet CPTS



SANTÉ ORALE : CANCERS ORAUX CAUSÉS PAR HPV

FOCUS SANTÉ ORALE ET PAPILLOMAVIRUS

Les papillomavirus humain- autrement dit HPV- sont un virus faisant partie des infections sexuellement transmissibles (IST) lors des relations sexuelles avec ou sans pénétration.

Si la grande majorité des infections HPV sont bénignes, certains de ses génotypes (ex : 16 et 18) sont considérés à haut risque et sont responsables d'un grand nombre de cancers tel que le cancer de l'oropharynx qui avait jusqu'à présent pour principales causes reconnues : le tabac et l'alcool.

Désormais, il est clairement établi que la pratique du sexe oral peut être un des modes de transmission du HPV et qu'il peut être par conséquent un des facteurs étiologiques pouvant participer au développement de ces cancers.

La santé orale est un sujet pluriprofessionnel. Elle permet aux individus "d'effectuer les fonctions essentielles telles que manger, respirer, parler et englobe des dimensions psychosociales, comme la confiance en soi, le bien-être et la capacité à créer des liens sociaux".

LOCALISATION



- **Santé Orale** : réalisation d'une infographie sur le lien entre les cancers oraux et le HPV (travail qui a été diffusé en 2024 lors de la **soirée Inter-URPS du 7 mars** en présence de Mme Choma (Directrice de la Santé Publique ARS Occitanie), Mr Durand (Directeur du Premier Recours ARS Occitanie) et Mr Trotabas (Directeur Coordonnateur Régional de la gestion du risque de l'Assurance Maladie).

Réfèrent pilote du GT : Monsieur Xavier **Font** (URPS Masseurs-kinésithérapeutes)

Référente de notre URPS dans ce GT : **Mme Genre**



LES PROJETS ET PARTENARIATS DE L'URPS SAGES-FEMMES OCCITANIE

1-Inter-URPS / Guichet CPTS

- **Santé et environnement** : réalisation d'une charte écoresponsable Inter-URPS d'Occitanie (en cours de finalisation en 2024).

Référente pilote du GT : Madame Coralie **Capdevila** (URPS Masseurs-kinésithérapeutes). **L'URPS Sages-femmes a préconisé 3 conseils écoresponsables pour la profession dans la 2nd partie de cette charte.**

CHARTRE ÉCORESPONSABLE INTER-URPS-D'OCCITANIE

Cette charte s'adresse aux élus et salariés des dix URPS d'Occitanie

Notre système de santé est responsable d'environ 8% des émissions de gaz à effet de serre et participe dans cette mesure au réchauffement climatique. Les activités de soins sont également génératrices de toutes sortes de pollutions. Ces dernières s'exercent de manière directe (déchets, transports des usagers et professionnels...etc) ou indirecte (industries des médicaments, transports des marchandises...etc). L'air, l'eau et les sols sont impactés.

Les effets des dégradations environnementales d'origine humaine impactent l'ensemble du vivant et des écosystèmes. Ces répercussions sur la santé des individus et des populations sont de mieux en mieux documentées : maladies chroniques, cancers, altération de la santé mentale, exposition aux perturbateurs endocriniens, décès liés aux vagues de chaleur, traumatismes, déplacement de population... etc. Chaque jour, nous prenons tous en charge des malades de l'environnement.

Face à ces constats, les dix URPS d'Occitanie prennent la mesure de l'urgence à agir et vous proposent cette charte d'engagement Inter-URPS écoresponsable.

L'objectif de cette charte est d'accompagner les élus et les salariés de vos URPS vers la mise en place de gestes écoresponsables qui permettront de réduire l'impact environnemental des structures URPS. Elle vise aussi à promouvoir la notion de cobénéfices santé-environnement dans nos pratiques en préconisant des changements de comportements bénéfiques à la fois à la santé et à l'environnement, dans le cadre de l'approche une Seule Santé (One Health).

LES ENGAGEMENTS ÉCORESPONSABLES AU SEIN DE NOS URPS

AXE 01 : MOBILITÉS

Objectif visé : réduction de vos émissions de gaz à effets de serre lors de vos déplacements

LES PROJETS ET PARTENARIATS DE L'URPS SAGES-FEMMES OCCITANIE

1-Inter-URPS / Guichet CPTS

Nouveau GT sur le gaspillage des médicaments
vendredi 8 novembre 2024 de 20H00 à 21H00

Demande issue de la commission interne santé environnementale de
l'URPS Médecins

Nouveau GT sur les inégalités sociales de santé
Demande issue du Dr Garnier (Présidente de l'URPS
Pharmaciens) suite au GT relatif à la sensibilisation des
professionnels libéraux sur les ISS de la **commission régionale**
ARS. Proposition de travailler sur un projet en Inter-URPS pour
ensuite le présenter devant la commission régionale ARS.

LES PROJETS ET PARTENARIATS DE L'URPS SAGES-FEMMES OCCITANIE



1-Inter-URPS / Guichet CPTS

Le **Guichet CPTS d'Occitanie** a été formalisé le 14 mars 2019 par la signature d'une convention entre l'ARS Occitanie, l'Assurance Maladie (AM), la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et les 10 URPS d'Occitanie pour :

- Promouvoir et encourager les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)
- Accompagner les professionnels pour la structuration des projets de santé
- Soutenir la mise en œuvre des actions des CPTS
- Evaluer le déploiement des CPTS.

A sa création en tant qu'entité juridique en 2022, l'URPS Biologistes a pris la présidence du Guichet CPTS et s'occupe quotidiennement du n° vert. Le Guichet CPTS d'Occitanie a obtenu le 10 janvier 2023 un Contrat Pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).

L'URPS Sages-femmes est conviée à **participer aux réunions opérationnelles des chargées de mission du Guichet CPTS (1 fois par mois) pour suivre l'évolution de l'implantation des CPTS sur le territoire.** Depuis sa création, le Guichet CPTS a accompagné 83 projets de santé et 58 accords conventionnels Interprofessionnels (ACI) ont été signés.

LES PROJETS ET PARTENARIATS DE L'URPS SAGES-FEMMES OCCITANIE

2-Autres partenariats : Endoccitanie

Sous l'égide des **Agences Régionales de Santé** et de la **Direction Générale de l'Offre de Soins**, le **Collège National de Gynécologie Obstétrique Français (CNGOF)** a initié en 2017 un important travail sur la prise en charge de l'Endométriose en France. La filière **EndOccitanie**, pour la prise en charge de l'endométriose, est née en Novembre 2023, mandatée par **l'Agence régionale de santé (ARS) Occitanie**.

Le but de la filière Endométriose en Occitanie est la structuration du diagnostic, des soins et du suivi des patientes atteintes d'endométriose, dans le cadre de la coopération Ville-Hôpital.

Elle regroupe des professionnels des 2 « héli régions » **Est** et **Ouest** en Occitanie.

Plusieurs réunions ont eu lieu cette année pour le démarrage **d'Endoccitanie** :

- Journée JLARGO
- Recrutement coordinatrices
- Journée bureau 21/11/24
- Journée de formation Toulouse prévue en mars 2025

Plusieurs groupes de travail sont en cours où nous sommes présentes sur la formation, le parcours de soins, la recherche et la communication

LES PROJETS ET PARTENARIATS DE L'URPS SAGES-FEMMES OCCITANIE

3- ESS depression périnatale Occitanie

L'Equipe de soins spécialisés Dépression Périnatale Occitanie (ESS) a été créé en juin 2023 en Association loi 1901.

Les porteurs à l'initiative de ce projet : **URPS Médecins (Dr Thiebaugeorges) et URPS Sages-femmes (Françoise)**

30 000€ ont été alloué pour le financement du poste d'une coordinatrice chargée de les aider à mettre en place l'ESS en Haute-Garonne (31).

Un projet de santé a été élaboré en s'articulant autour de 7 axes :

- 1.Rencontrer les parties prenantes
- 2.Faire connaître l'offre de soins existant en santé mentale périnatale
- 3.Faire connaître l'utilité de l'ESS
- 4.Proposer des formations aux professionnels de santé
- 5.Mener des actions de sensibilisation sur la santé mentale périnatale
- 6.Améliorer les prises en charge des dépressions périnatales
- 7.Proposer un parcours de soins gradué et de proximité en santé mentale périnatale

Pour le moment l'ESS est à l'étape 1 : rencontrer les parties prenantes pour construire une cartographie d'offre de soins en santé mentale périnatale + étape 7 : première ébauche de construction d'un parcours de soins gradué et de proximité en santé mentale périnatale

LES PERSPECTIVES DE L'URPS SAGES-FEMMES OCCITANIE EN 2025

1

LES ORIENTATIONS DE TRAVAIL DE
L'URPS POUR 2025


2

LE BUDGET PREVISIONNEL DE
L'URPS POUR 2025

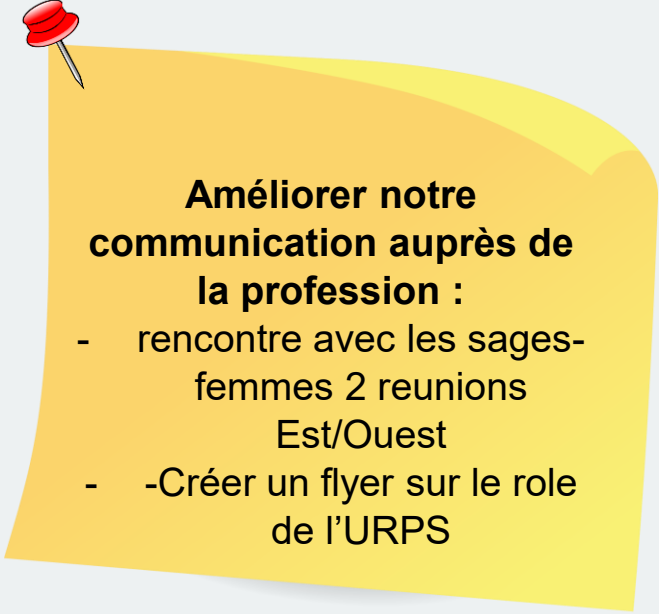
LES PERSPECTIVES DE L'URPS SAGES-FEMMES EN 2025

1-Les orientations de travail de l'URPS pour 2025

L'URPS détermine chaque année un programme de travail annuel. En 2025, voici ses 3 engagements :



Mise en place de réunions pour améliorer et développer nos compétences dans les représentations en démocratie sanitaire



Améliorer notre communication auprès de la profession :

- rencontre avec les sages-femmes 2 réunions Est/Ouest
- -Créer un flyer sur le rôle de l'URPS



Développer notre ancrage territorial

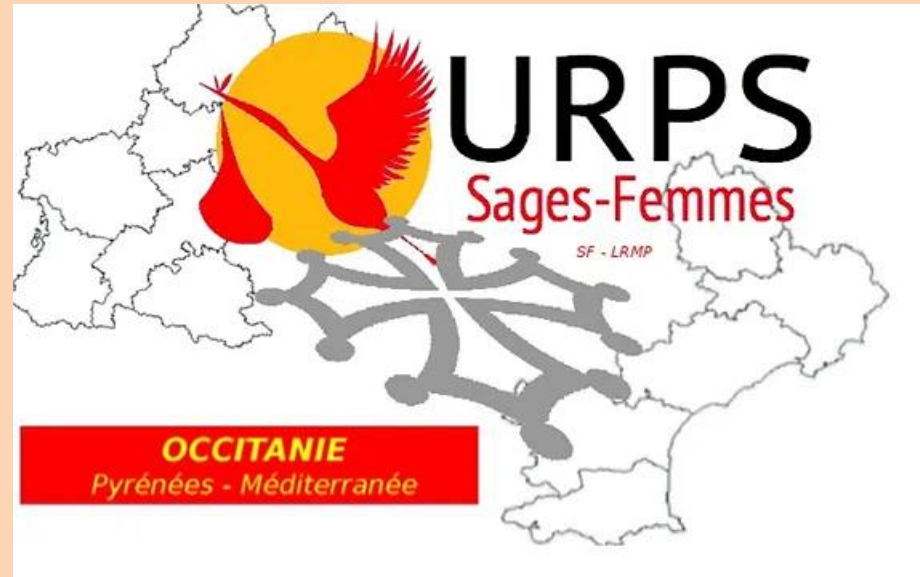


LES PERSPECTIVES DE L'URPS SAGES-FEMMES OCCITANIE EN 2025

1-Le budget prévisionnel de l'URPS pour 2025

TRESORERIE 2023	
DOTATION ACOSS URSSAF 2024	Environ 26 000€ stable

ASSURANCE MAIF	Environ 120€
WIX COM	Environ 400€
FRAIS BANCAIRE	Environ 210 €
FINANCEMENT AG ANNUELLE	En visio pas de frais
INDEMNISATION ELUES Clara Céline Cathy Françoise Elise	Environ 15 000€
FINANCEMENT POSTE INTER-URPS (ASOE)	Environ 200€
COTISATION GIP E SANTE	Environ 335 €
COTISATION RPO	
DIABETE OCCITANIE	50€



[Accueil | Monsite \(urpssf-occitanie.com\)](http://urpssf-occitanie.com)

urpssf.lrmp@gmail.com